

COMMUNE DE POUGNY

PROCÈS VERBAL VALANT COMPTE RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 49 du Mercredi 2 avril 2025

Présents : Annie MARCELOT, Régine CHAMOT, Dundee VALOT, Hervé PHILIPPE, Nathalie COLLET, Gilles RAVACHE, Olivier CHAMOT, Guillaume NORBERT, Marie CHAUCHAIX, Eric LEBLANC

Excusés : Bruno Chauchaix (pouvoir à Marie Chauchaix) , Sabine Valot (pouvoir à Gilles Ravache)

Absents : Dylan EMONIN,

10 présents – 12 votants

Ouverture de séance : 18h36

1/ Nomination d'un secrétaire de séance : Nathalie COLLET

2/ Approbation du compte rendu N° 48 du 05 mars 2025

Accepté à l'unanimité

3/ DELIBERATIONS

N° 2025-263 : Vote des taux de fiscalité 2025

Il est proposé à l'assemblée de reconduire les taux d'imposition pour l'année 2025 sans augmentation, soit : Taxe Foncière 25,69 % / Taxe Foncière Non Bâties 40,36 % / Taxe d'habitation (RS) 12,91 %.

A noter que les bases d'imposition ont subi une augmentation par l'Etat de 1.7%.

Accepté à l'unanimité

N° 2025-264 : Approbation du compte de gestion 2024

Le trésorier principal a soumis son compte de gestion pour approbation. Il reflète le résultat du compte administratif de la commune.

Accepté à l'unanimité

N° 2025-265 : Approbation du compte administratif 2024 :

		Recettes 2024	Dépenses 2024	Excédent Exercice 2024	Excédent 31-12-2023	Résultat de clôture au 31-12-2024
Réalisation	Section de fonctionnement	1 060 468.41 €	825 965.73 €	234 502.68 €	158 075.55 €	392 578.23 €
	Section d'investissement	375 476.55 €	1 019 687.38 €	-644 210.83 €	1 604 988.20 €	960 777.37€
	Budget Total	1 435 944.96 €	1 845 653.11 €	-409 708.15	1 963 063.75 €	1 353 355.60 €

Reste à réaliser au 31.12.2024	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	754 472.00 €	1 905 814.39 €

Accepté à l'unanimité

N° 2025-266 : Affectation du résultat

Il est proposé d'affecter les résultats de clôture 2024 de la façon suivante :

- Compte 002 : Excédent de clôture section fonctionnement 150 000.00 €
- Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé 242 578.23 €
- Compte 001 : Excédent de clôture, section investissement 960 777.37€

Accepté à l'unanimité

N° 2025- 267 : Vote du budget primitif 2025

Après reprise des résultats de clôture, de l'examen des dépenses et des recettes à venir en 2025, le budget primitif a été élaboré avec minutie, au montant total de 4 041 238,60 €, répartis comme suit :

Section de fonctionnement	1 215 450.00 €
Section d'investissement	2 825 788.60 €

Accepté à l'unanimité

A noter que suite aux travaux de la commission finances, un changement a été apporté pour prévoir l'achat de terrains situés en zone nature protégée près du Rhône ainsi qu'une augmentation de l'opération Achat gros matériel.

M. VALOT a également fait état des difficultés de la société de chasse quant aux dégâts de sangliers, non prévus dans la subvention accordée.

N° 2025 – 2689 : Autorisation de paiement des créances en non-valeur

Selon l'article L ;2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales confère au conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat un certain nombre d'attribution relevant de sa décision.

La loi N° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi « 3DS » permet au Conseil municipal de déléguer au maire une nouvelle attribution, reprise à l'alinéa 30° de l'article L.2122-22 précité :

Il est proposé au conseil municipal de compléter les délégations accordées au marie par délibération N° 2020-03 et d'y inclure, pour la durée du mandat, l'admission en non-valeur des titres de recettes, présentés par la comptable publique, chacun de ces titres correspondants à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil de 100€.

Accepté à l'unanimité

4/ Divers :

- Informations : sur la balade transfrontalière. Elle se déroulera les 24 et 25 Mai en coopération avec la mairie de Chancy.
- Le recrutement d'un agent de voirie et en cours ; Les CV arrivés en Mairie ne correspondent pas aux taches demandées.
- Une demande NaCVG pour la pose d'un panneau signalétique sur la frontière avec la zone interdite (2nde guerre mondiale) est parvenue Mairie. Le principe est acté et une participation financière sera arrêtée lors de la pose dudit panneau.

Séance levée à 21h16

Le secrétaire

Nathalie COLLET



La Maire

Annie Marcelot



